



Liste des emplacements réservés

Numéro des emplacements réservés	Objet et désignation des opérations envisagées	Collectivité, service public ayant demandé l'inscription	Surface approximative des emplacements réservés
1	Aménagement d'un carrefour	Commune	702 m ²
2	Aménagement d'un équipement communal	Commune	10 200 m ²
3	Supprimé		
4	Création d'un cheminement doux de 7m de large	Commune	920 m ²
5	Création d'un cheminement doux de 7m de large	Commune	919 m ²
6	Création d'un gratoire sur la RD95 au niveau de la rue des Bouvreux	Commune	4 000 m ²
7	Création d'une future piste cyclable	Commune	27 204 m ²
8	Aménagement urbain à Hazmatt	Commune	1 000 m ²
9	Aménagement de la RDS	Commune	

- Légende**
- Autoroute
 - Départementale
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
- Zonage**
- Ua
 - Ub
 - Ubh
 - Uc
 - Ucg
 - Uch
 - Ug
 - Ui
 - Uij
 - Uya
 - Uyb
 - 1AU
 - 1AUg
 - 1ALU
 - 1ALUc
 - 2AU
 - 2AUce
 - A
 - N
 - Nc
 - Ne
 - Ng
 - Nh



Le Barp
C'est à l'ouest

Commune de Le Barp

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du Barp

REGLEMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28/02/2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Echelle: 1:17500 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Mission : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du Barp
Sources : DGPIP 2019
Réalisation: Citadia Conseil le 12.12.2019